

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Districts # Tous

Projet de règlement numéro PR-0309-0448

Visé à élargir la liste des matériaux de revêtements extérieurs pour les bâtiments modulaires temporaires

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement no 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 17 mars 2020, le conseil a adopté le projet de règlement numéro **PR-0309-448** et intitulé : Règlement amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin d'élargir la liste des matériaux de revêtements extérieurs autorisés pour les bâtiments modulaires temporaires.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **7 avril 2020, à 19 h**. Au cours de cette assemblée, la personne qui préside l'assemblée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de cette assemblée est de : présenter un projet de règlement qui **visé plus particulièrement à autoriser, en plus des panneaux métalliques déjà permis, le panneau de béton léger, les déclins de type (bois naturel, canexel, aluminium, acier et fibociment), le panneau de fibrociment et à prohiber le déclin de vinyle.**
4. Le projet de règlement peut être consulté à la Centrale du citoyen située au 10, rue Saint-Joseph, à Saint Jérôme, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi.
5. Le projet **ne** contient **pas de** dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 19 mars 2020.

La greffière de la Ville,

Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, GMA

Pour toute information :
Service de l'urbanisme
(450) 438-3251